

The Directory

L'annuaire digital au service de nos investisseurs

Règlement pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt

ARTICLE 1 : Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

L'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le référencement de Fournisseurs/Prestataires dans différents domaines d'activités :

- Construction/Bâtiment/Promotion immobilière-Constructeurs/Travaux publics
- Utilities (Producteurs et Distributeurs de l'eau, du gaz et de l'électricité)
- ENR (Énergie hydraulique/Énergie éolienne/Énergie solaire/Biomasse/Géothermie)
- Bureaux d'études (Impact sur l'Environnement, QSE, industriel, ...)
- Cabinets de conseil, Conseil financier, Conseil juridique et fiscal (Avocats d'affaires, Conseil fiscal et juridique, Avocats en droit du travail, etc.)
- Aménageurs-Développeurs de Zones (Publics et privés)
- Logistique et transport
- Cabinets de recrutement et d'intérim.

L'objectif est de constituer un référentiel de partenaires de qualité qui sera exposé aux investisseurs accompagnés par l'AMDIE sur la plateforme digitale Morocco Now « www.morocconow.com », tant en phase de pré-lancement que de post-lancement de leurs projets d'investissement.

A travers cet annuaire digital, l'AMDIE permettra aux différents fournisseurs et prestataires, sans distinction, de mettre en valeur leurs expertises techniques, leurs moyens humains et matériels, leurs certifications garantissant un niveau de qualité de service ainsi que leur solidité financière. Ces éléments, mis en exergue par le fournisseur dans la plateforme Morocco Now, permettront aux investisseurs de choisir, en connaissance de cause, celui qu'ils souhaitent consulter directement.

ARTICLE 2 : Consistance

L'AMDIE s'engage à accompagner les investisseurs tout au long du processus d'investissement au Maroc. Cela inclut la mise à disposition d'un référentiel de partenaires fiables et expérimentés, capables de répondre aux besoins spécifiques de chaque projet. A travers cet appel à manifestation d'intérêt, l'AMDIE vise à :

- Constituer un référentiel de partenaires de qualité, dotés de :
 - Expertise technique et humaine avérée dans leurs domaines
 - Capacité à répondre aux besoins spécifiques des investisseurs
 - Respect de la réglementation, des normes et des standards de qualité en vigueur
 - Capacité opérationnelle à réaliser les prestations demandées par l'investisseur
 - Engagement à fournir des services compétitifs et de qualité
- Permettre aux Fournisseurs – sans distinction- de mettre en valeur leurs atouts et offre de service/produits permettant à l'investisseur de choisir le prestataire le plus adapté à ses besoins.

- Faciliter et accélérer le montage et la concrétisation des projets d'investissement en centralisant les données des partenaires.

L'AMDIE s'engage à communiquer et à promouvoir le référentiel des partenaires auprès des investisseurs, notamment par le biais de son site web, de ses publications et de ses échanges avec les investisseurs accompagnés.

ARTICLE 3 : Critères de référencement

Pour que la demande de référencement soit prise en considération, les entreprises intéressées doivent :

- Être une entité de droit marocain, dûment constituée et enregistrée auprès des autorités compétentes et avoir son siège social domicilié au Maroc.
- Être en conformité avec ses obligations fiscales et sociales.

Note : Ces 2 critères sont obligatoires pour toute demande de référencement au niveau de l'Annuaire AMDIE « The Directory ».

- Les entreprises intéressées devront compléter le formulaire de référencement, spécifiquement les données suivantes :
 - ✓ Expérience et expertise dans leurs domaines :
 - Nombre d'années d'expérience dans le secteur
 - Références clients et réalisations significatives
 - Domaines d'expertise spécifiques (bâtiment, génie civil, etc.)
 - ✓ Compétences techniques et humaines :
 - Qualification du personnel et des équipes
 - Certifications et labels de qualité
 - Capacité à mobiliser les ressources nécessaires
 - ✓ Solidité financière :
 - Chiffres d'affaires sur les 3 dernières années
 - Etats de synthèse sur les 3 dernières années (facultatif)
 - ✓ Engagement qualité et performance :
 - Respect des normes et standards de qualité en vigueur
 - Engagements RSE attendus des entreprises référencées incluent notamment la mise en place de politiques et de pratiques en matière de développement durable, de responsabilité sociale et de respect de l'environnement.

ARTICLE 4 : Modalités de participation

Les entreprises intéressées par cet AMI sont invitées à s'inscrire exclusivement via le formulaire dédié à cet effet, accessible sur le site web www.morocconow.com. A noter que la date limite de soumission des demandes de référencement est fixée au 31/07/2024 à 18H00.

Le dossier de référencement devra comprendre les documents suivants :

- ✓ Formulaire électronique de demande de référencement dûment rempli ;
- ✓ Attestation de qualifications et d'expérience ;
- ✓ Références clients et réalisations significatives ;
- ✓ Le chiffre d'affaires des trois dernières années.

Toute demande d'information complémentaire doit être adressée exclusivement par voix de courriel vers l'adresse : thedirectory@amdie.gov.ma.

L'AMDIE s'engage à traiter de manière confidentielle toutes les informations fournies par les entreprises référencées dans le cadre de cet AMI.

ARTICLE 5 : Processus de référencement

Le processus de référencement des partenaires se déroulera en plusieurs étapes :

- ✓ Dépôt des demandes de référencement: Les entreprises intéressées devront soumettre un dossier de référencement complet comprenant les documents requis.
- ✓ Examen des demandes: L'AMDIE examinera toutes les demandes pour garantir qu'elles sont complètes et qu'elles comprennent tous les éléments requis.
- ✓ Publication des Fournisseurs/Prestataires référencés : L'AMDIE référencera les partenaires ayant fourni les informations minimales requises pour leur enregistrement (Entreprise de droit marocain, Régularité Fiscale, Régularité avec la CNSS).

Les résultats du processus de référencement seront communiqués aux entreprises après la clôture de la période de dépôt des demandes, via une notification officielle envoyée par courrier électronique à l'adresse fournie lors de l'inscription.

Les entreprises dont les demandes de référencement sont incomplètes ou comportent des informations manquantes seront notifiées et invitées à compléter leur inscription afin de finaliser le processus de référencement les concernant.

ARTICLE 6 : Responsabilités des partenaires référencés

Les partenaires référencés s'engagent à fournir des services de qualité aux investisseurs, à respecter la réglementation, les normes et standards en vigueur dans leurs domaines d'activité et à travailler avec éthique et professionnalisme avec les bénéficiaires investisseurs de l'AMDIE.

L'annuaire des partenaires « The Directory » sera régulièrement mis à jour par l'AMDIE afin de garantir sa pertinence et sa qualité au fil du temps, en fonction des évolutions du marché et des besoins des investisseurs.